

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*: Témoin, notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, G.C.B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'Île du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, en notre dite Province du *Canada*, ce vingt-septième jour de juin, dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quarante-quatre, et dans la huitième année de notre règne.

C. T. M.

Par Ordre,

D. DALY, *Secrétaire*.



PROVINCE DU }  
*Canada*. } C. T. METCALFE.

**VICTORIA**, par la Grâce de DIEU,  
**REINE** du Royaume-Uni de la Grande  
*Bretagne et d'Irlande*, Protectrice de la  
*Foi*, etc. etc. etc.

Proclamation  
du 27 juin, an-  
nonçant la  
Sanction Roy-  
ale au Bill pour  
incorporer les  
Sociétés Ecclé-  
siastiques.

A tous ceux qui ces présentes verront ou qu'elles pourront concerner—

SALUT :

**A**T TENDU qu'à une session du Parlement de notre Province du *Canada*, tenue à *Kingston*, en notre dite Province, le vingt-huitième jour de septembre, mil huit cent quarante-trois, et prorogée le neuvième jour de décembre suivant, dans la septième année de notre règne, un certain Bill intitulé : "*Acte pour incorporer les Sociétés Ecclésiastiques de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les diocèses de Québec et de Toronto*," a été passé par le Conseil Législatif et l'Assemblée,

et a été lors de la prorogation de la dite session, le neuvième jour de décembre susdit, présenté au Très-Honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, notre Gouverneur Général de notre dite Province, pour notre sanction à icelui, qui, en vertu de l'autorité dont il est revêtu par un certain Acte du Parlement de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la session tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne, intitulé : "*Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada*," et d'après sa discrétion, a, alors et là, déclaré qu'il réservait le dit Bill pour la signification de notre plaisir sur icelui : Maintenant sachez, que le dit Bill intitulé : "*Acte pour incorporer les Sociétés Ecclésiastiques de l'église unie d'Angleterre et d'Irlande, dans les diocèses de Québec et de Toronto*," ayant été mis devant nous en Conseil, le vingt-troisième jour de mai dernier, il nous a plu de le sanctionner; et par ces présentes, et conformément aux dispositions du susdit Acte du Parlement de la *Grande Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la dite session tenue dans les troisième et quatrième années de notre règne, nous sanctionnons le dit Bill : ce dont tous nos sujets affectionnés prendront connaissance, et ils se conduiront en conséquence.

En foi de quoi, nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau de notre dite Province du *Canada*: Témoin notre très-fidèle et bien-aimé le Très-Honorable Sir *Charles Theophilus Metcalfe*, Baronnet, G. C. B., un de nos Très-Honorables Conseillers Privés, Gouverneur Général de l'Amérique Septentrionale Britannique, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau Brunswick* et de l'Île du *Prince Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, etc. etc. etc.

A notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Montréal*, en notre dite Province du *Canada*, ce vingt-septième jour de juin, dans l'année de notre Seigneur mil-huit-cent-quarante-quatre, et dans la huitième année de notre règne.

C. T. M.

Par Ordre,

D. DALY, *Secrétaire*.

PROVINCE